



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Berne, le 1 avril 2022

Papier de position de la SVS

La propharmacie vétérinaire doit être maintenue

Les vétérinaires sont les professionnels compétents en matière de médicaments vétérinaires. Leur tâche première consiste à garantir la santé des animaux. Dans ce contexte, ils assument la responsabilité pour le bien-être animal, face à la société et pour l'environnement. Ils assurent aussi un approvisionnement décentralisé en médicaments vétérinaires. Par ailleurs, dans le domaine de la médecine des animaux de rente, ils sont au fait des conditions en vigueur dans les exploitations de leur clientèle. Sûre et avantageuse, la propharmacie vétérinaire constitue aujourd'hui le meilleur modèle d'approvisionnement des animaux en médicaments vétérinaires pour la Suisse.

1 Situation initiale

La propharmacie fait partie intégrante de l'activité vétérinaire dans tous les cantons suisses. Les vétérinaires qui souhaitent la pratiquer doivent être titulaires d'une autorisation d'exercice de la profession de même que d'une autorisation de commerce de détail, toutes deux délivrées par le canton.

La propharmacie vétérinaire fait face à de nombreuses critiques publiques ainsi qu'à des velléités de l'abolir. On reproche aux vétérinaires de ne pas utiliser les médicaments de manière suffisamment restrictive, sous prétexte qu'ils en tirent un revenu. La pression est particulièrement forte sur les vétérinaires en pratique rurale, compte tenu de la problématique des résistances aux antibiotiques.

Avec le présent document, la SVS prend position en faveur du maintien de la propharmacie. Ce document entend montrer les arguments expliquant en quoi le maintien de celle-ci est important et juste pour les animaux comme pour la société et à quelles obligations les vétérinaires se soumettent dans ce contexte.

2 Argumentaire

Les vétérinaires sont les professionnels compétents dans le secteur des médicaments vétérinaires

Un emploi approprié des médicaments vétérinaires requiert un diagnostic correct, que seul le vétérinaire est en mesure de poser. Celui-ci définit le médicament, la galénique, la posologie ainsi que le mode d'application et instruit les détenteurs d'animaux de manière compétente lorsque ceux-ci doivent administrer eux-mêmes des préparations en suivi de traitement. Dans le secteur des animaux de compagnie souffrant de polyopathologies ou d'affections chroniques, le vétérinaire sait en outre quels autres médicaments le patient reçoit et quelles sont les interactions éventuelles entre les différentes substances. Il possède par ailleurs des connaissances spécifiques quant aux génériques appropriés et aux éventuels effets

secondaires. Il dispose enfin des résultats de laboratoire provenant des examens diagnostiques réalisés précédemment, des informations que ne possèdent pas les pharmaciens.

Lors du traitement de groupes d'animaux de rente, les vétérinaires disposent de connaissances concernant les stabulations ou autres systèmes de garde, ce qui s'avère décisif dans le choix du médicament le mieux approprié et le plus sûr. Les vétérinaires d'exploitations connaissent de plus les conditions locales et peuvent juger si les détenteurs d'animaux sont en mesure d'appliquer correctement les préparations prescrites ou non. Cela renforce la fiabilité de l'application.

Par ailleurs, les vétérinaires suivent régulièrement des formations continues sur l'utilisation des médicaments vétérinaires. Leurs connaissances étendues en matière d'utilisation des médicaments sont précieuses et doivent également pouvoir être facturées en conséquence. Leur but premier reste néanmoins de préserver la santé des animaux, pour prévenir le recours aux médicaments. Les vétérinaires assument enfin une fonction importante de conseil des détenteurs d'animaux dans ce domaine.

Les cabinets vétérinaires garantissent la qualité irréprochable et la disponibilité des médicaments, grâce à une gestion des stocks complexe, soumise à des contrôles réguliers de la part des autorités cantonales. Les marges réalisées sur les médicaments servent également à financer les coûts de gestion de ces stocks.

Sécurité de l'approvisionnement et protection des animaux

La propharmacie vétérinaire et la répartition décentralisée des cabinets vétérinaires permettent de soigner les animaux en temps voulu et sur l'ensemble du territoire, notamment dans les régions périphériques ou sur les alpages. C'est la seule manière de garantir un traitement adéquat des animaux de rente et des animaux domestiques dans les régions isolées. Les spécialistes possèdent une palette de médicaments appropriée et connaissent leurs patients. Ceci relève d'une grande importance pour le bien-être tant des animaux de compagnie que des animaux de rente.

Dans de nombreuses régions périphériques de Suisse, la disparition de la propharmacie ferait perdre un accès rapide aux médicaments vétérinaires. Les demandes visant à limiter, voire à interdire, la remise de médicaments dans les cabinets vétérinaires vont donc à l'encontre des intérêts et des besoins des patients comme des propriétaires d'animaux. Il faudrait ainsi mettre en place et organiser une pharmacie d'urgence. La gestion d'une telle structure requiert toutefois des connaissances très étendues en médecine vétérinaire ainsi qu'en zoonoses, ce qui implique un travail considérable. Les détenteurs d'animaux pourraient aussi être tentés de reporter le trajet supplémentaire à la pharmacie, avec des conséquences dramatiques en termes de bien-être animal et de protection des animaux.

Frais réduits

Dans le cadre de leur activité curative, les vétérinaires réalisent une analyse coûts/utilité des médicaments au profit des détenteurs d'animaux. En cas d'abolition de la propharmacie, les coûts des médicaments vétérinaires augmenteraient considérablement pour les détenteurs d'animaux. Au prix des médicaments viendraient en effet s'ajouter des taxes d'ordonnance

ainsi que d'un supplément de pharmacie. Les vétérinaires devraient malgré tout gérer leur propre pharmacie complète pour les traitements ambulatoires ainsi que pour les traitements dans les exploitations. Il s'ensuivrait un risque accru de péremption, et donc d'élimination, de médicaments.

Pour la médecine humaine, on a calculé que les coûts des médicaments dans les cantons sans propharmacie étaient jusqu'à 30 % plus élevés que dans les cantons avec propharmacie¹.

Contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires et sécurité des denrées alimentaires

Les vétérinaires concluent une convention médvét avec les agriculteurs et assument de la sorte une grande partie de la responsabilité de l'utilisation et du stockage corrects des médicaments vétérinaires ainsi que de l'absence de résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale. À cet effet, ils doivent avoir suivi une formation spéciale (vétérinaire responsable technique). Ils surveillent la santé des animaux et l'utilisation des médicaments vétérinaires par le biais de contrôles réguliers.

Les vétérinaires étant rapidement sur place, les exploitations ne doivent pas disposer de stocks importants de médicaments. Les vétérinaires peuvent aussi entamer de grandes unités d'emballage pour remettre de petites quantités, évitant de la sorte que des restes de médicaments vétérinaires demeurent chez les détenteurs. Cela réduit à son tour le risque que ceux-ci traitent leurs animaux de manière non contrôlée.

Les vétérinaires conservent aussi la vue d'ensemble sur les achats de médicaments des détenteurs d'animaux, contrôle qui disparaît dès lors que les détenteurs achètent leurs médicaments à plusieurs endroits, que ce soit auprès des pharmacies ou sur internet.

Les vétérinaires assument leurs responsabilités

Les vétérinaires sont conscients de la grande responsabilité qui va de pair avec la propharmacie. En Suisse, l'utilisation des antibiotiques recule continuellement depuis quelques années: en 2019, la quantité totale des antibiotiques remis par les vétérinaires a diminué de 7 % en regard de l'année précédente, celle des antibiotiques critiques ayant même affiché une baisse de 25 %. Dans l'ensemble, les vétérinaires ont réduit de 55 % la consommation d'antibiotiques au cours des 10 dernières années². Le corps vétérinaire a ainsi démontré sa détermination à réduire l'utilisation de ces substances.

Les vétérinaires s'engagent dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre l'antibiorésistance (StAR), par exemple en élaborant des lignes directrices thérapeutiques. Depuis 2019, les vétérinaires introduisent par ailleurs les données relatives aux antibiotiques prescrits dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV), lequel permet de relever quels sont les gros consommateurs (cabinets et exploitations). A la

¹ Étude Polynomics, Dr Maria Trottmann et al., Auswirkungen der Medikamentenabgabe durch die Ärzteschaft (Selbstdispensation) auf den Arzneimittelkonsum und die Kosten zu Lasten der OKP, S. 58.

² ARCH-Vet Rapport 2019

base du système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire, les vétérinaires sont absolument transparents et les autorités ont un aperçu de l'ensemble de la consommation.

Une baisse supplémentaire de la consommation d'antibiotiques est ainsi attendue pour ces prochaines années dans ce contexte.

L'exemple du Danemark montre que ce n'est pas l'interdiction de la propharmacie en tant que telle qui a mené à une réduction de l'utilisation des antibiotiques, mais le système introduit plus tardivement du «carton jaune» (benchmark et mesures contre les détenteurs d'animaux)³. On ne peut en effet influencer sur la sélection des germes résistants en modifiant le mode de commercialisation, mais bien en veillant à une utilisation correcte des antibiotiques.

Les vétérinaires dispensent aussi directement des remèdes de médecine complémentaire. Les médecines alternatives recèlent un potentiel non négligeable de réduction de l'utilisation des antibiotiques. Il est intéressant de noter que c'est précisément dans ce domaine que la propharmacie est compliquée pour les vétérinaires, car il est généralement nécessaire de ré-affecter des médicaments à usage humain en raison du manque de médicaments vétérinaires. Il serait donc nécessaire et justifié de faciliter à l'avenir la dispensation par les vétérinaires de médicaments de médecine complémentaire.

3 Conclusion / nos demandes

La propharmacie vétérinaire présente de gros avantages en termes sociétaux. Les vétérinaires assument leurs responsabilités et mettent en œuvre les médicaments vétérinaires avec soin et de manière ciblée.

- Les vétérinaires doivent pouvoir continuer de traiter les animaux, après examen et pose du diagnostic, avec tous les médicaments autorisés. La propharmacie vétérinaire doit être maintenue en Suisse.
- Il importe de simplifier la dispensation des remèdes de médecine complémentaire par les vétérinaires.
- Les dispositions officielles actuelles imposées pour la gestion d'une pharmacie vétérinaire privée sont sévères et complexes à satisfaire. La SVS demande qu'elles soient judicieuses et appropriées, et qu'elles ne mettent pas en péril la propharmacie.

Ce papier de position a été élaboré par la Société des Vétérinaires Suisses (SVS).

³ Temporal relationship between decrease in antimicrobial prescription for Danish pigs and the "Yellow Card" legal intervention directed at reduction of antimicrobial use. 2014 Dec 1;117(3-4):554-64

I Annexe

Définition de la propharmacie et de l'autorisation de commerce de détail

Sous la notion de «propharmacie», on entend la «remise de médicaments par des professionnels de la santé universitaires», par opposition à la remise de médicaments par des pharmacies officielles. «L'autorisation de commerce de détail» est le «contenant» formel, ou juridique, de l'autorisation dans le cadre duquel les médicaments peuvent être remis par les professionnels de la santé, à savoir être remis à titre de propharmacie. On parle aussi dans ce contexte de pharmacie (vétérinaire) privée. Tant les pharmacies médicales privées que les pharmacies publiques sont qualifiées «d'entreprises de commerce de détail» au sens du droit des autorisations.

La propharmacie désigne donc le processus de la «remise de médicaments par des professionnels de la santé», l'autorisation de commerce de détail en étant un préalable requis et le contenant juridique. Il n'y a pas de différence au niveau du contenu, p.ex. entre les médicaments ou la quantité de médicaments qui peuvent être remis.

Aux termes de la législation fédérale, les professionnels de la santé sont autorisés à remettre des médicaments dans le cadre de la «propharmacie». *Par propharmacie, on entend la «remise de médicaments autorisée par le canton au sein d'un cabinet médical ou d'une institution ambulatoire de santé dont la pharmacie est placée sous la responsabilité professionnelle d'un médecin possédant une autorisation d'exercer» (art. 4, al. 1, let k, LPTh).* La question du droit de distribution relève donc de la compétence des cantons. Le principe est le suivant: pas de propharmacie sans autorisation de commerce de détail.